



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Société nationale des poudres et explosifs : Vaucluse

Question écrite n° 3512

Texte de la question

M Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M le ministre de la défense sur la situation de crise dans laquelle se trouve actuellement la SNPE en général et, en particulier, la poudrerie de Sorgues (Vaucluse). Au cours de l'année 1987, environ 500 personnes ont été licenciées de la SNPE et une centaine ont subi le même sort à la poudrerie de Sorgues. Le personnel alors touché avait un revenu de substitution. Il est à craindre qu'il n'en soit plus de même. L'État, seul actionnaire de la poudrerie, se doit donc de prendre les mesures qui s'imposent pour que la SNPE sorte de ce marasme économique. En effet, la SNPE a connu pendant des années une croissance forte et soutenue. Elle a investi, d'une part, dans des filiales commerciales à l'étranger et constitué un groupe en France, et, d'autre part, investi dans la production. L'usine de Sorgues est dotée d'un secteur « explosifs militaires » qui se comporte mieux que prévu, mais ne sera pas générateur d'emplois et d'un secteur « chimie » qui aurait dû assurer l'expansion mais n'a pu le faire par manque de moyens. Les hommes et les femmes qui constituent le personnel de la poudrerie ne peuvent donc que s'inquiéter sur le devenir de leur emploi et sur le devenir de l'économie locale qui subit ou subira ainsi une érosion inexorable et dangereuse. Seuls les investissements productifs peuvent enrayer cette récession et permettre la sauvegarde des emplois sur le site, étant précisé que, depuis un certain temps, les salaires de cette entreprise ont fait beaucoup d'efforts qui ont porté leurs fruits. Ils ne comprendraient pas qu'il puisse être opéré d'éventuels licenciements. Il lui demande donc quelles mesures urgentes il entend prendre afin de maintenir la compétitivité économique de la poudrerie de Sorgues et maintenir ainsi son plein emploi.

Texte de la réponse

Reponse. - L'établissement de Sorgues, dont plus des trois quarts de la charge étaient constitués en 1983 par la fabrication d'explosifs nitres à usage militaire, a été particulièrement touché par la récession qui affecte depuis plusieurs années les ventes françaises de produits militaires à l'exportation. Pour faire face à cette situation difficile, la Société nationale des poudres et explosifs a engagé un certain nombre d'actions techniques industrielles et commerciales visant au développement sur ce site de nouveaux produits susceptibles de renforcer à terme les activités de l'usine. Les explosifs composites, par l'augmentation des performances de sécurité qu'ils procurent, laissent espérer l'ouverture des marchés militaires, mais les efforts dans ce domaine ne se concrétiseront que progressivement. L'extension de la gamme des dérivés nitres pour les industries de la pharmacie et du phytosanitaire et la recherche de nouveaux débouchés devraient conforter le secteur civil qui, en 1988, représente près de 50 p 100 de la charge de l'établissement. Les perspectives de développement dans ce domaine sont cependant génératrices de peu d'emplois et la situation de Sorgues, au moins à court terme, reste difficile. Le ministère de la défense s'attache donc à ce que toutes les voies possibles d'amélioration soient explorées, sans toutefois compromettre la compétitivité de l'établissement, condition nécessaire au développement de l'activité et, à terme, gage du maintien de l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Ferrand Jean-Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3512

Rubrique : Chimie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2777